



PRET D'HONNEUR DU PLAN CO.RAIL

A DESTINATION DES ENTREPRISES FRAGILISEES PAR LA CRISE

Démarche:

Au moyen d'un prêt d'honneur, entraînant un prêt bancaire associé, renforcer les fonds propres pour ramener la trésorerie de petites entreprises fragilisées par la crise à un niveau leur permettant de retrouver un fonctionnement normal.

- Tous type d'entreprise de moins de 11 salariés
- Immatriculée et installée sur le territoire depuis au moins 1 an

Par rapport à l'âge de l'entreprise, l'intervention peut se situer à tous moments

L'intervention ne peut se situer dans le cadre d'un règlement judiciaire

Elle est conçue pour éviter que l'entreprise se trouve dans cette situation

Caractéristiques du prêt d'honneur du plan CO.RAIL

CIBLE :

Entreprise nécessitant un renforcement de fonds propres pour permettre l'intervention bancaire et répondre à ses besoins en fond de roulement
Entreprise connaissant un évènement accidentel de trésorerie indépendant de la volonté du chef d'entreprise

MONTANT : 25 000 € maximum

TAUX : 0 %

DUREE DE REMBOURSEMENT : 5 ans maximum (différé inclus)

DIFFERE : 6 à 12 mois pax

AUTRES INFORMATIONS :

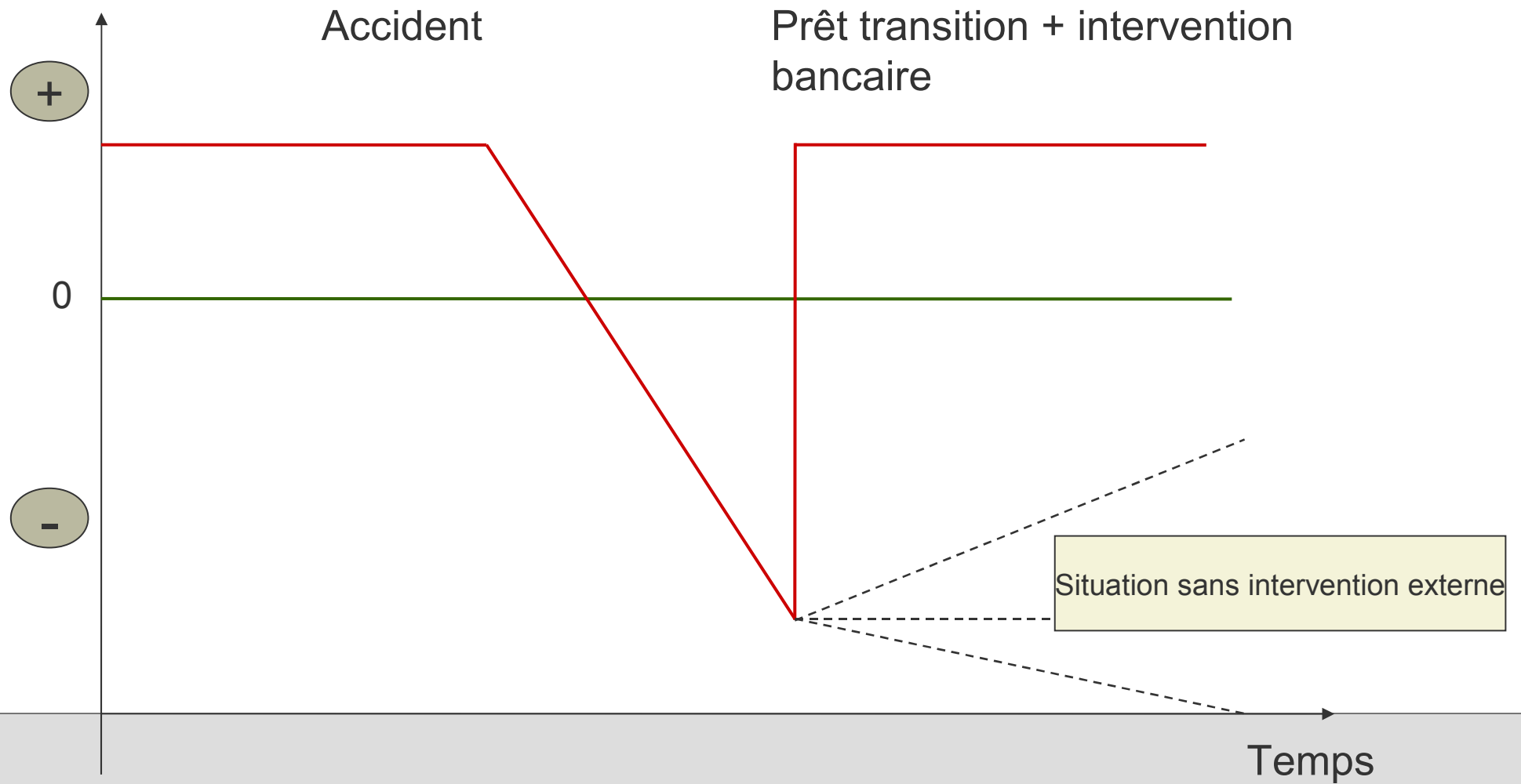
Co-intervention bancaire fortement souhaitée

Seul le Comité d'agrément peut décider de l'accord des aides sollicitées.

La situation de trésorerie de l'entreprise s'est considérablement dégradée :

1. La ou les raisons doivent être identifiées
2. Le coût est évalué
3. Le montant des besoins pour ramener à la normale est évalué
4. Les moyens financiers et de gestion pour ramener à la normale sont proposés
5. Comme l'indique le schéma ci après, le but poursuivi est de faire revenir le fonctionnement de la trésorerie à des niveaux acceptables pour que l'activité puisse continuer et l'entreprise conforter sa situation.

Évolution de la trésorerie



Déroulement de l'intervention

Entretien initial

Entretien préparatoire, validation des éléments

Comité
D'engagement

1) L'entretien initial:

Le chef d'entreprise et son comptable ou conseil sont accueillis pour la première approche:

- De la situation générale de l'entreprise
- De ce qu'il peut fournir comme informations permettant de bien apprécier le montant et la nature des besoins
- De fixer ensemble la date à laquelle tous les éléments seront disponibles pour mettre le plan de financement au point .

2) Préparation, validation des éléments, plan de financement :

Remise des éléments demandés , et notamment:

- État à jour des dettes de l'entreprise
- Éléments comptables permettant de connaître l'historique
- Points d'améliorations que le financement va permettre
- Plan de financement souhaité
- Prévision de l'évolution de la trésorerie et de l'exploitation

L'implication de l'expert comptable dans cette démarche est indispensable pour préparer valablement les éléments nécessaires: situation et projection.

3) Le Comité d'agrément

Le Comité décide de l'octroi du prêt d'honneur et fixe le montant attribué

4) Le suivi post

En acceptant le prêt d'honneur, l'entrepreneur s'engage à fournir régulièrement des informations permettant de mesurer les effets des mesures prises

- ce suivi ne surchargera pas les entreprises déjà accompagnées
- Il a un rôle d'alerte auprès des entreprises et permettra au comité d'agrément de suivre les résultats obtenus

Conclusion

- Soutien des TPE gyanaises et des emplois dans le contexte de sortie de crise
- Maintien ou renforcement de l'intervention bancaire
- Accompagnement après intervention du prêt d'honneur